

Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors (RDSGV)

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 23 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois décembre à 14h00, le Conseil d'Administration de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors, dument convoqué par son président le 16 décembre 2024 s'est réuni en séance extraordinaire, dans la salle de la Maison du Grand Veymont, 38650 GRESSE-EN-VERCORS, sous la présidence de Monsieur Didier RICHE.

Présents :

- Représentants de la mairie : Didier RICHE, 2^{ème} adjoint ; Fatima CHOMAT, conseillère municipale ; Pierre-Miche PECOUL, conseiller municipal ; Gilles APELOIG, conseiller municipal
- Représentants socioprofessionnels : Olivier BRIDELANCE ; Alexandre LEFEVRE ; Pierre MARTIN

Absents excusés ayant donné pouvoir : Alexandre LEFEVRE

Secrétaire de séance : Gilles APELOIG

Représentant consultatif du Maire : Éric MENA, 1^{er} adjoint

Ne participent pas au débat ni au vote : Michel PECOUL ; Alexandre LEFEVRE

En présence de :

VOTE :	Pour	5	Contre	0	Abstention	0
---------------	------	---	--------	---	------------	---



2024 – 31 : Forfait ski 1h pour les élèves de l'ESF de Gresse en Vercors

Vu la nécessité de soutenir l'apprentissage du ski pour les jeunes et de renforcer l'attractivité de la station de Gresse-en-Vercors,

Monsieur le Président propose d'adopter un tarif forfaitaire de remontées mécanique unique de **9 euros** pour un forfait de ski d'une durée d'1 heure, exclusivement destiné aux élèves inscrits à un cours de ski d'1 heure avec un moniteur de l'ESF de Gresse-en-Vercors, pour la saison hivernale 2024/2025.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

Décider :

1. Création d'un tarif spécifique :

- Un forfait de ski d'une durée d'1 heure sera proposé au tarif de **9 euros**, exclusivement pour les élèves participant à un cours d'1 heure avec un moniteur de l'ESF.

2. Conditions :

- Ce forfait est réservé aux élèves inscrits à un cours ESF pour la saison 2024/2025.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Gresse-en-Vercors le 23 décembre 2024

Certifié exécutoire compte tenu

- de la transmission en Préfecture le 23.12.2024
- de sa publication le 23.12.2024

**REGIE DU DOMAINE SKIABLE**
GRESSE EN VERCORS
38650 Gresse en Vercors
04 76 34 30 04
Siret 880 716 121 000 12
remontees-mecaniques@gresse-en-vercors.fr

Le Président

Didier RICHE